



COMMUNE DE WIZERNES

Département du Pas-de-Calais

Envoyé en préfecture le 30/04/2026

Reçu en préfecture le 30/04/2026

Publié le

ID : 062-216209023-20260428-202638-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 28 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de WIZERNES, dûment convoqué, s'est réuni en séance publique, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Dominique LANOY, Maire. Les convocations et l'ordre du jour ont été transmis par voie dématérialisée aux conseillers municipaux le 23 avril 2026. La convocation et l'ordre du jour ont été publiés sur le site de la Mairie le 23 avril 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 23

Présents : 18

Votants : 23

VOTE :

A L'UNANIMITÉ

Pour : 23

Contre : 00

Abstention : 00

TRANSMIS EN SOUS-

PREFECTURE LE :

30/04/2026

PUBLIÉ LE :

04/05/2026

Étaient présents : M. Dominique LANOY, Mme Christelle SOULIEZ, M. Clément HERMANT, Mme Christine BOUTOILLE, M. Jean-Jacques VERHAEGHE, Mme Marie-Paule LHERMITTE, M. Alexandre GOUDEFROYE, Mme Nadège NIBERT, M. William HEULLE, M. David VIVIER, Mme Alexandra AMBRE, M. Vincent DEMARTHE, Mme Sabine LHEUREUX, Mme Christine LEFEBVRE, M. Jacques CONSEIL, M. Laurent BRUNET, Mme Ingrid DECLERCQ, Mme Camille VASSEUR.

Excusés : Mme Martine LAMBERT, Mme Maryline DENIS, M. Mickaël CARRÉ, M. Jérémy DANNEL et M. Jérémie DIEVAL qui donnent pouvoir respectivement à Mme Christelle SOULIEZ, Mme Christine LEFEBVRE, M. Dominique LANOY, M. Jean-Jacques VERHAEGHE et Mme Camille VASSEUR.

Secrétaire de séance : Mme Christelle SOULIEZ

D2026-38 : PROPOSITION D'UNE LISTE DE PERSONNES APPELÉES A SIÉGER A LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Rapporteur : Monsieur David VIVIER

Vu le courrier du 30 mars 2026 provenant de la Direction Générale des Finances Publiques avec pour objet le « Renouvellement de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID) suite aux élections municipales de 2026 » ;

Vu l'article 1650 du Code Général des Impôts qui institue dans chaque Commune une Commission Communale des Impôts Directs présidée par le Maire ou par l'Adjoint Délégué ;

A l'issue des élections municipales, la Commission Communale des Impôts Directs (CCID) doit être renouvelée. Il revient au Directeur Régional ou Départemental des Finances Publiques de désigner les commissaires, sur proposition du nouvel organe délibérant.

Une liste de 32 noms dont 16 pour la désignation des 8 commissaires titulaires et 16 pour la désignation des 8 commissaires suppléants doit être proposée. Cette liste doit être établie dans un délai de 2 mois suite à la mise en place du nouveau Conseil Municipal. La loi de Finances pour 2020 a supprimé l'obligation de désigner un commissaire extérieur à la Commune ou propriétaire de bois.

Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 18 ans révolus, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la Commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux.

La durée du mandat des membres de la Commission est la même que celle du mandat du Conseil Municipal.

Il est rappelé que la Commission Communale des Impôts Directs (CCID) participe à l'évaluation des propriétés bâties et non bâties (article 1505 du Code Général des Impôts), son rôle est toutefois consultatif.

En pratique, l'administration fiscale transmet chaque année aux CCID la liste des changements (listes 41) ayant affecté ces propriétés pour la taxation à venir. La CCID doit alors se réunir pour faire part d'éventuelles observations sur ces nouvelles évaluations.

Il est indispensable juridiquement que la CCID se réunisse avant la date de mise en recouvrement des impositions, date d'exigibilité de l'imposition.

Le maire étant membre de droit de la CCID, il ne doit pas être mentionné dans les personnes proposées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'**APPROUVER** la liste de proposition des personnes appelées à siéger à la CCID suivante :

1. David VIVIER
2. Christine BOUTOILLE
3. Clément HERMANT
4. Christelle SOULIEZ
5. Jean-Jacques VERHAEGHE
6. Marie-Paule LHERMITTE
7. Alexandre GOUDEFROYE
8. Jacques CONSEIL
9. Maryline DENIS
10. Sabine LHEUREUX
11. William HEULLE
12. Vincent DEMARTHE
13. Karine LEPRETRE
14. Gilles ISAMBOURG
15. Dany BEE
16. Marie-Christine BOGAERT
17. Jérémy DANNEL
18. Laurent BRUNET
19. Ingrid DECLERCQ
20. Bastien CUEREZ
21. Thibaut KHUEN
22. Guy GODART
23. Guy CASTELNOT
24. Hubert MURRAY

25. Jean-Paul CRISSOVELONIS
26. Mélanie HUDELLE
27. Didier COENE
28. Sylvain TANCHON
29. Nicolas BIAUSQUE
30. Éric BELLIVIER
31. Véronique DUFOUR
32. Bernard CARON

A l'unanimité

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Le Maire,



Dominique LANOY

Envoyé en préfecture le 30/04/2026

Reçu en préfecture le 30/04/2026

Publié le



ID : 062-216209023-20260428-202638-DE